



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR f @

CACES® R489 – Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté – Catégories 1A à 7 - Initial

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements
39 Formations
1 700 voitures
200 000 élèves formés
2 000 professionnels
60 poids lourds
450 véhicules 2 roues

Tél : 04 66 88 69 87

richard.saintmichel@cer-lopezformation.com

DUREE DE LA FORMATION

- 21 heures
- Horaires de la formation : à définir

LIEU DE LA FORMATION :

En INTER ou en INTRA

DATE(S) : nous consulter

TARIF : nous consulter

Réf : BTP1-1-007

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser la conduite d'un chariot automoteur de manutention à conducteur porté
- Réaliser les opérations de chargement de véhicules, de stockage et déstockage, de transfert de charges
- Appliquer les consignes de sécurité en entreprise et sur la voie publique, en respectant une marge de productivité
- Assurer la maintenance de premier niveau du chariot élévateur et de ses équipements
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions
- Obtenir le permis chariot élévateur – CACES® R489 – dans la catégorie concernée
- Le candidat devra savoir gérer son stress et utiliser un chariot élévateur en autonomie.

PROGRAMME DE LA FORMATION

La réglementation et les textes de la sécurité sociale :

- Connaître les différentes instances et organismes de prévention ainsi que leur rôle
 - Inspection du travail
 - Service prévention des CRAM
 - Médecine du travail
 - Contrôle technique
- Connaître les responsabilités pénales encourues par le conducteur de chariot élévateur mettant en jeu sa sécurité et/ou celle d'autrui
- Connaître les conditions requises pour utiliser un chariot élévateur
- Connaître les conditions de circulation en entreprise et/ou sur la voie publique répondant aux dispositions réglementaires
- Connaître les cas dans lesquels le conducteur doit se retirer d'une situation de travail présentant un danger grave et imminent pour lui ou pour des tiers.
- Classification et technologie
- Connaître les principaux éléments du chariot élévateur
- Connaître les différents paramètres (état du sol, charge, vitesse ?) et leur influence sur la distance de freinage du chariot élévateur
- Connaître les vérifications et les opérations de maintenance d'un chariot élévateur



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR  

CACES® R489 – Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté – Catégories 1A à 7 - Initial

Sécurité du conducteur de chariot élévateur :

- Étude statistique des accidents graves survenus avec les chariots élévateurs
- Dispositifs de protection du conducteur dont est équipé le chariot élévateur
- Signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation routière
- Appréhender les risques liés à la mise en œuvre des différents carburants et des équipements électriques dont est doté le chariot élévateur
- Connaître les produits dangereux par leurs étiquettes et les réserves liés à leur maintenance
- Connaître le bon usage des informations contenues dans un plan de circulation
- Connaître les interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes

Pratique formation chariot élévateur :

- Vérification de l'adéquation du chariot élévateur et de l'opération de manutention envisagée
- Vérification, à partir de la plaque de charge, que le chariot élévateur à disposition est adapté aux caractéristiques de la charge et aux conditions prévues de la manutention
- Assurer les opérations et vérifications de prise et fin de poste
- Circuler en sécurité avec un chariot élévateur : à vide, en charge, en marche avant ou arrière, en virage y compris avec une charge obstruant la visibilité et sur un plan incliné si nécessaire.
- Arrêter le chariot élévateur en sécurité
- Effectuer les opérations de maintenance de son ressort
- Rendre compte à sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées
- Pratique sur chariot élévateur
 - Prendre et déposer une charge au sol
 - Effectuer une mise en stock et le déstockage à tous les niveaux d'un palettier
 - Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile
 - Assurer depuis le sol, le chargement ou le déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque
 - Assurer à partir d'un quai le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière
 - Effectuer la prise, la dépose et le transport d'une charge longue et/ou volumineuse

Test / Évaluation :

- Evaluation théorique et pratique sur la (ou les) catégorie(s) visée(s)

Synthèse générale avec les candidats

La détention d'un CACES® R.489 atteste uniquement que le salarié dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité de la catégorie de chariots à conducteur porté concernée. Cette aptitude à la conduite en sécurité ne peut être confondue avec un niveau de classification professionnelle, elle est la reconnaissance de la maîtrise des problèmes de sécurité liés à la fonction de conducteur de chariot de manutention, tant sur le plan théorique que pratique.



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR  

CACES® R489 – Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté – Catégories 1A à 7 - Initial

PUBLIC

- Toute personne débutante ou expérimentée devant réaliser des opérations de manutention à l'aide d'un chariot élévateur

PRE-REQUIS

- Être âgé de 18 ans minimum pour suivre la formation Chariot élévateur - CACES Cariste
- Être apte médicalement (certificat de la médecine du travail pour les salariés)
- Recyclage CACES® chariot élévateur tous les 5 ans

ACCESSIBILITE

- Après avis du médecin du travail, cette formation est accessible aux personnes en situation de Handicap

DELAIS D'ACCES : 1 semaine à 3 mois selon le financement.

Pour plus d'information, merci de nous consulter.

ENCADREMENT

- Nos formateurs ont plus de 25 ans, sont titulaires des CACES® R389, ont suivi, préalablement à l'exercice de leurs fonctions, les formations nécessaires pour assurer les formations obligatoires dans de bonnes conditions, notamment en matière de pédagogie.
- Nos testeurs :
 - sont titulaires des CACES® R489
 - maîtrisent les exigences techniques du référentiel et de l'organisation des tests pour toutes les catégories pour lesquelles ils sont validés.
 - sont titulaires de l'attestation de suivi de la formation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels »

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation et avoir satisfait aux tests théorique et pratique
- Modalités d'évaluation : Un candidat en réussite à l'examen, aura validé ses savoir être (gestion du stress, autonomie, ponctualité et assiduité). Un candidat en échec à l'examen sera évalué sur ses savoir être pour obtenir son attestation.
- Conditions de présentation à l'examen : Ponctualité et assiduité seront deux conditions complémentaires à respecter.

RESULTATS ATTENDUS

- Réussite aux tests théorique et pratique permettant l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité - CACES®.

SANCTION DE LA FORMATION

- CACES® R489 pour la(es) catégorie(s) concernée(s)
- Le CACES® R489 est valable 5 ans et par catégorie concernée.